SIVOM DU LITTORAL DES MAURES
CAVALAIRE-SUR-MER / LA CROIX-VALMER
Département du VAR/ Arrondissement de DRAGUIGNAN

ARRIVÉ LE
07 MARS 2023
CENTRE DE GESTION
VAR

ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Le Président,
Vu le code général de la fonction publique ;
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;
Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;
Vu la délibération n° 38/2012 en date du 26 juin 2012.portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du comité technique en date du 26 mars 2012,

Vu les lignes directrices établies par le Président après avis du comité technique,

ARRETE

ARTICLE 1 -Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2023 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint technique principal 2ème classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
GRAC JEREMY	Adjoint technique	13/01/2023
DUARTE Antonio	Adjoint technique	06/07/2023

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
2	2	0

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
2	2	0

ARTICLE 2 - Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Var qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

ARTICLE 3 - Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon
5 rue Jean Racine - BP 40510
83041 TOULON CEDEX 9

Fait à Cavalaire le 03/03/23

Le Président,

SIVOM DU LITTORAL DES MAURES CAVALAIRE-SUR-MER/LA CROIX-VALMER

Philippe LEONELLI
Maire de Cavalaire-sur-mer